

Genève, le 1^{er} février 2013

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DES PLANS LOCALISÉS DE QUARTIER (PLQ) - OCTROI DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE POUR DU LOGEMENT COLLECTIF NEUF

A l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'audit, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

vendredi 8 février 2013 à 10h00

à la salle de l'Alabama

2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

Les magistrats vous présenteront un rapport d'audit de légalité et de gestion, relatif à l'établissement et l'adoption des plans localisés de quartier (PLQ) et à l'octroi des autorisations de construire pour des logements collectifs neufs.

Dans le cadre de son analyse des secteurs d'activité des collectivités publiques présentant des risques inhérents importants, la Cour des comptes a en particulier porté son attention sur les prestations publiques dans le domaine du logement.

Après plusieurs audits relatifs à la gestion des parcs immobiliers d'entités publiques, la Cour a été amenée à s'intéresser plus en amont aux processus encadrant la production de logements collectifs neufs, soit ceux liés à l'établissement et l'adoption des PLQ, ainsi qu'à l'octroi des autorisations de construire de tels logements. La Cour a plus particulièrement examiné, sous l'angle de l'efficacité (bon emploi des fonds publics) et de la conformité avec les bases légales et réglementaires (légalité), les aspects suivants:

- la gouvernance, le processus d'adoption et les principales problématiques légales liés au processus d'adoption des PLQ;
- la gouvernance, le processus d'octroi et l'intervention de l'Office du Logement (OLO) liés aux autorisations de construire.

Par ailleurs, en application de l'art. 5 al. 1, les magistrats titulaires ont défini la présidence de la Cour des comptes par rang d'âge, à savoir François Paychère pour 2013-2014.

Espérant vous voir nombreux à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

François Paychère
Président

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur François PAYCHÈRE, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch